



Congé parental chez deux employeurs

Par **Halima34**, le **20/12/2019** à **11:37**

Bonjour enfaite je travail chez 2 employeurs temps partiel à chacun j'ai 37h par semaine entre les deux mais par contre j'ai l'ancienne chez un employeur mais le 2 non j'ai que 6 mois je vais demandé congé parental total il m'on refus le 2 employer car j'ai pas encours 1 ans d'ancienneté Asque je peux demande congé parental chez le 1 et je prend mon travail en 2 merci de me répondre cordialement

Par **Tisuisse**, le **20/12/2019** à **14:39**

Bonjour,rnrnMessage totalement incompréhensible. Merci de le rédiger en bon français, faites vous aider si nécessaire. A ce niveau, on ne peut rien vous dire pour vous aider, désolé.rnrnSalutations.

Par **morobar**, le **21/12/2019** à **10:02**

Bonjour,rnrnPour résumer voud avez 2 eployeurs, l'un qui a accepté votre demande de congé parental mais l'autre qui a refusé en raison d'une ancienneté insuffisante.rnrn[quote]rnrnAsque je peux demandernrn[/quote]rnrn"Est-ce que je peux demander le con,gé chez l'un et continuer à travailler chez l'autre:"rnrnIl **n'est pas possible d'exercer un autre emploi pendant le congé parental, à l'exception de l'activité d'assistant(e) maternel(le).**